

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2024-064

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2024

Sommaire

26_DDETS_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités / Mission d'appui à la stratégie et aux ressources

26-2024-02-21-00006 - Décision affectation-intérim UC-DDETS26 du 21.02.24.docx (5 pages)

Page 3

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service Appui - Transition Ecologique et Mobilité

26-2024-02-22-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de la Directrice Départementale des Territoires par intérim aux agents de la DDT de la Drôme pour l'exercice de la compétence OSD. (5 pages)

Page 9

26-2024-02-22-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature de la Directrice Départementale des Territoires par intérim aux agents de la DDT de la Drôme. (14 pages)

Page 15

26_DDETS_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, et des Solidarités

26-2024-02-21-00006

Décision affectation-intérim UC-DDETS26 du
21.02.24.docx

**Décision DREETS/T/2024/09 portant affectation des agents de contrôle
dans les Unités de Contrôle de l'inspection du travail
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
du département de la Drôme et gestion des intérim**

La Directrice Régionale de L'Economie, de L'Emploi et du Travail et des Solidarités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R 8122-9 ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret N°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités des directions départementales de l'emploi, du travail, et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021, publié au JORF du 28 mars 2021, portant nomination sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes de Madame Isabelle NOTTER à compter du 1er avril 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail ;

Vu la décision DREETS/T/2023/74 du 20 décembre 2023 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection dans la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Drôme,

Vu la décision DREETS/T/2024/05 du 29 janvier 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département de la Drôme ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme,

ARRETE

Article 1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant les unités de contrôle du département de la Drôme :

- Sont affectés à l'unité de contrôle 1 (n°026U01) :

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur Amédée GOMBOUKA, Directeur adjoint du travail

1^{ère} section (n°U01S01) et établissement BONHOMME BATIMENTS INDUSTRIELS situé sur la commune de Montélier (numéro SIREN : 421 881 566) : Madame Chloé MOREL, Inspectrice du travail

2^{ème} section (n°U01S02) : Madame Delphine ALBUS, Inspectrice du travail

3^{ème} section (n°U01S03) à l'exception de l'établissement BONHOMME BATIMENTS INDUSTRIELS situé sur la commune de Montélier (numéro SIREN : 421 881 566) : Madame Jessie TAVEL, Inspectrice du travail

4^{ème} section (n°U01S04) : Monsieur Damien GRAND, Inspecteur du travail

5^{ème} section (n°U01S05) : Monsieur Mathieu VALETTE, Inspecteur du travail

6^{ème} section (n°U01S06) : section vacante

7^{ème} section (n°U01S07) : section vacante

8^{ème} section (n°U01S08) : section vacante

➤ Sont affectés à l'unité de contrôle 2 (n°026U02) :

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Noëlle ROGER, Directrice adjointe du travail

1^{ère} section (n°U02S01) et établissement CARREFOUR PROXIMITE France (numéro SIREN : 345 130 488) situé sur la commune de Bourg-lès-Valence : Monsieur Brice THOREL, inspecteur du travail

2^{ème} section (n°U02S02) : section vacante

3^{ème} section (n°U02S03) : Monsieur Thierry BUFFAT, Inspecteur du travail

4^{ème} section (n°U02S04) : Monsieur Jean-Paul MIREBEAU, Inspecteur du travail

5^{ème} section (n°U02S05), Madame Christine DRAN, Inspectrice du travail à l'exception des établissements et chantiers situés sur la commune de Portes-lès-Valence ;

6^{ème} section (n°U02S06) : les établissements et chantiers situés sur la commune de Portes-lès-Valence et

à l'exception de l'établissement CARREFOUR PROXIMITE France (numéro SIREN : 345 130 488) situé sur la commune de Bourg-lès-Valence : Madame Karine BAYLE, Inspectrice du travail

7^{ème} section (n°U02S07) : section vacante

8^{ème} section (n°U02S08) : Madame Hélène BRUN, Inspectrice du travail.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs inspecteurs du travail désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

➤ Unité de contrôle 1

Intérim	1 ^{er} niveau	2 ^{ème} niveau	3 ^{ème} niveau	4 ^{ème} niveau	5 ^{ème} niveau	6 ^{ème} niveau
1^{ère} section	5 ^{ème} section de l'UC1	2 ^{ème} section de l'UC1	4 ^{ème} section de l'UC1	3 ^{ème} section de l'UC1		
2^{ème} section	3 ^{ème} section de l'UC1	4 ^{ème} section de l'UC1	1 ^{ère} section de l'UC1	5 ^{ème} section de l'UC1		
3^{ème} section	4 ^{ème} section de l'UC1	1 ^{ère} section de l'UC1	5 ^{ème} section de l'UC1	2 ^{ème} section de l'UC1		
4^{ème} section	2 ^{ème} section de l'UC1	5 ^{ème} section de l'UC1	3 ^{ème} section de l'UC1	1 ^{ère} section de l'UC1		

5ème section	1ère section de l'UC1	3ème section de l'UC1	2ème section de l'UC1	4ème section de l'UC1		
6ème section		1ère section de l'UC1	2ème section de l'UC1	3ème section de l'UC1	5ème section de l'UC1	4ème section de l'UC1
7ème section		3ème section de l'UC1	4ème section de l'UC1	1ère section de l'UC1	2ème section de l'UC1	5ème section de l'UC1
8ème section		2ème section de l'UC1	5ème section de l'UC1	4ème section de l'UC1	1ère section de l'UC1	3ème section de l'UC1

➤ Unité de contrôle 2

Intérim	1er niveau	2ème niveau	3ème niveau	4ème niveau	5ème niveau
1ère section	4ème section de l'UC2	3ème section de l'UC2	6ème section de l'UC2	8ème section de l'UC2	
2ème section	Vacante (cf article 3)	3ème section de l'UC 2	4ème section de l'UC2	8ème section de l'UC 2	6ème section de l'UC2
3ème section	4ème section de l'UC2	8ème section de l'UC2	6ème Section de l'UC2		
4ème section	3ème section de l'UC2	6ème section de l'UC2	8ème section de l'UC2		
5ème section	6ème section de l'UC2	4ème section de l'UC2	8ème section de l'UC2	3ème section de l'UC2	
6ème section	8ème section de l'UC2	3ème section de l'UC2	4ème section de l'UC2		
7ème section	Vacante (cf article3)	La Responsable de l'Unité de Contrôle UC2	6ème section de l'UC2	4ème section de l'UC2	3ème section de l'UC2
8ème section	6ème section de l'UC2	4ème section de l'UC2	3ème section de l'UC2		

Article 3 : Par dérogation aux dispositions de l'article 2 :

- L'intérim de la section U01 S06 vacante, est assuré de la manière suivante :

Pour les décisions administratives concernant la rupture ou le transfert du contrat de travail des salariés protégés : le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 1, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 2 ;

Pour les autres décisions administratives ainsi que le suivi des établissements et entreprises :

L'inspecteur du travail de la S05 de l'UC1 pour le mois de Février-Mars-Avril 2024 et aussi longtemps que la présente décision restera applicable.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsable d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

- L'intérim de la section U01 S07 vacante, est assuré de la manière suivante :

Pour les décisions administratives concernant la rupture ou le transfert du contrat de travail des salariés protégés : le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 1, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 2 ;

Pour les autres décisions administratives ainsi que le suivi des établissements et entreprises :

L'inspectrice du travail de la S02 de l'UC1 pour le mois de Février-Mars-Avril 2024 ou aussi longtemps que la présente décision restera applicable.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsable d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

- L'intérim de la section U01 S08 vacante, est assuré de la manière suivante :

Pour les décisions administratives concernant la rupture ou le transfert du contrat de travail des salariés protégés : le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 1, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 2 ;

Pour les autres décisions administratives ainsi que le suivi des établissements et entreprises :

L'inspecteur du travail de la S04 de l'UC1 pour le mois de Février-Mars-Avril 2024 ou aussi longtemps que la présente décision restera applicable.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsable d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

- L'intérim de la section U02 S02 vacante, est assuré de la manière suivante :

Pour les décisions administratives concernant la rupture ou le transfert du contrat de travail des salariés protégés : la Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 2, ou en cas d'absence ou d'empêchement, le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 1 ;

Pour les autres décisions administratives ainsi que le suivi des établissements et entreprises :

La responsable de l'Unité de contrôle N°2 pour le mois de Février-Mars-Avril 2024 ou aussi longtemps que la présente décision restera applicable.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsable d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

- Section U02 S5 : le suivi des entreprises, établissements et chantiers de la Section U02 S05 est assuré de la manière suivante pour les mois de Février-Mars-Avril 2024 ou aussi longtemps que la présente décision restera applicable :

Pour les décisions administratives concernant la rupture ou le transfert du contrat de travail des salariés protégés : la Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 2, ou en cas d'absence ou d'empêchement, le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'UC 1 ;

Pour les autres décisions administratives ainsi que le suivi des établissements et entreprises :

L'Inspectrice de la section 5 pour les entreprises, établissements et chantiers situés sur la commune de Valence (IRIS 104 – 501 – 502) ;

L'inspectrice de la section 6 pour les entreprises, établissements et chantiers situés sur la commune de Portes-lès-Valence ;

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsable d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

- L'intérim de la section U02 S07 vacante, est assuré de la manière suivante :

L'inspectrice du travail de la S08 de l'UC2 pour les mois de Février-Mars-Avril 2024 ou aussi longtemps que la présente décision restera applicable.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un Inspecteur du travail ou Responsables d'Unité de Contrôle mentionné ci-dessus, l'intérim de la section est assuré en application de l'article 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de tous les inspecteurs du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées aux articles 2 et 3, l'intérim est assuré par le responsable de l'unité de contrôle Drôme 1 pour les établissements relevant de l'unité de contrôle Drôme 1 et par la responsable de l'unité de contrôle Drôme 2 pour les établissements relevant de l'unité de contrôle Drôme 2.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents des unités de contrôle participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la DDETS à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 6 : La présente décision se substitue à la décision DREETS/T/2024/05 du 29 janvier 2024 susvisée et est applicable à compter de sa parution au recueil des actes administratifs spécial de la Préfecture de la Drôme et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté modifiant le précédent.

Article 7 : La directrice régionale de l'emploi, du travail et des solidarités et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

A Lyon, le 21 février 2024

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,

« signé »

Isabelle NOTTER

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2024-02-22-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de la
Directrice Départementale des Territoires par
intérim aux agents de la DDT de la Drôme pour
l'exercice de la compétence OSD.

ARRETE N°

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
PAR INTERIM AUX AGENTS DE LA DDT DE LA DROME POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE ET POUVOIR ADJUDICATEUR

Anne HEURTAUX, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme par intérim,

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme à compter du 21 août 2023 ;
- VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023 nommant Madame Anne HEURTAUX, Directrice départementale adjointe des territoires à compter du 4 août 2023 ;
- VU** la désignation du directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-10-001 du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°26-2023-01-11-00001 du 11 janvier 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme ;
- VU** l'arrêté n°26-2023-09-11-0000 du 4 août 2023 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et pouvoir adjudicataire ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-09-11-00001 du 11 septembre 2023 donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur à Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme;

•**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2024-02-21-00002 du 21 février 2024 portant délégation de signature à Anne HEURTAUX, directrice départementale des territoires de la Drôme par intérim, et notamment ses articles 5 et 6 ;

SUR proposition de Mme la cheffe du service appui, transition écologique, mobilités de la DDT de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation permanente est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les BOP ci-après :

BOP		Chef de service (ou adjoint)	Chef de pôle (ou adjoint)	Nature et montant HT maximum par acte
113 - Paysage, Eau et Biodiversité				
	113-02: Logistique, formation et contentieux 113-07: Gestion des milieux et biodiversité			
		Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint	Sarah GAGNARD Olivier CARSANA Stéphanie RETOURNAY	20 000,00 €
135 - Urbanisme, Territoires, et Amélioration Habitat				
	135-01: Construction locative et amélioration du parc			
		Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
			Cloé VALLETTE Jean-Luc PROFILI (adjoint)	20 000,00 €
	135-02: Soutien à l'accèsion à la propriété 135-03: Lutte contre le plomb 135-04-01: Qualité de la construction 135-04-09: Fond sécheresse 135-04-06: Observatoire loyers 135-05-03:formation apprentis 135-05-06 : études logement			
		Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

	135-04-05: Contentieux de l'urbanisme		
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
	135-05: Soutien et 135-07 : Urbanisme et aménagement		
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	Dominique GUTIEZ	20 000,00 €
149 – Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières			
	149-21: Adaptation des filières à l'évolution des marchés 149-22: Gestion des crises et des aléas de la production agricole 149-23: Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles 149-24: Gestion équilibrée et durable du territoire 149-27: Moyens de mise en œuvre des politiques et gestion des interventions		
	Manon COURIAS Elisabeth MANZON, adjointe		20 000,00 €
		Stéphanie DEVERNAY Elisabeth MANZON	20 000,00 €
	149-26 : Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois		
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
		Frédéric SARRET	20 000,00 €
181 – Prévention des risques			
	181-01 Prévention des risques technologiques et des pollutions		
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00€
		Philippe DAYET	20 000,00 €
	181-01-01- Amélioration de la qualité de l'environnement sonore		
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
	181-10: Prévention des risques naturels et hydrauliques		
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
		Philippe DAYET	20 000,00 €
	181-14: Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)		
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000, 00 €
		Philippe DAYET	20 000,00 €

203 – Infrastructures et service des transports			
	203-13 – Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres		
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
	203-47 – Etudes générales (guichet unique transport)		
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
207 – Sécurité et éducation routière			
	207-03 : Education routière		
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
			Vincent GRIERE Anne DUCHATEAU, adjointe
			20 000,00 €
380 – Fonds vert			
	380-02: Adaptation des territoires au changement climatique : mesure prévention des inondations		
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	20 000,00€
			Philippe DAYET
			20 000,00 €
	380-02: Adaptation des territoires au changement climatique : mesure prévention des risques d'incendie de forêt		
		Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint	20 000,00 €
			Frédéric SARRET
			20 000,00 €
	380-03: Amélioration du cadre de vie : mesure covoiturage		
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
	380-03: Amélioration du cadre de vie : mesure ingénierie d'animation et de la planification de la transition écologique		
		Claire DE BLIC Lancelot RIPLEY, adjoint	20 000,00 €

Cette délégation comprend la signature de tout acte relatif à l'acquisition au nom de l'État de biens immobiliers en vue de leur intégration dans une forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts, dans la limite d'un montant de 20 000 € taxes et frais compris.

4, place Laennec
26015 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État			
	723-11 : Opérations structurantes		
		Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint	20 000,00 €
			Frédéric SARRET 20 000,00 €

La liste des agents habilités à utiliser les outils dématérialisés : valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de Chorus formulaire et/ou sur formulaire papier, est précisé sur une note interne.

Article 2 : Le présent arrêté, qui sera publié au RAA, abroge l'arrêté n° 26-2023-09-11-00001 du 11 septembre 2023.

Fait à Valence, le 22 février 2024

Pour le Préfet, et par délégation,

La Directrice Départementale des Territoires par intérim,
Directrice Adjointe,

signé

Anne HEURTAUX

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2024-02-22-00001

Arrêté portant subdélégation de signature de la
Directrice Départementale des Territoires par
intérim aux agents de la DDT de la Drôme.

ARRETE N°
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
PAR INTERIM AUX AGENTS DE LA DDT DE LA DRÔME

Anne HEURTAUX, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme par intérim,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme à compter du 21 août 2023 ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023 nommant Madame Anne HEURTAUX, Directrice départementale adjointe des territoires à compter du 4 août 2023 ;

VU la désignation du Directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-10-001 du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-01-11-00001 du 11 janvier 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-08-23-0002 portant subdélégation de signature de Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme aux agents de la DDT de la Drôme,

VU l'arrêté préfectoral n°26-2024-02-21-00001 du 21 février 2024 portant délégation de signature à Anne HEURTAUX, directrice départementale des territoires de la Drôme par intérim, et notamment ses articles 5 et 6 ;

SUR proposition de Mme la cheffe du SATEM de la DDT de la Drôme ;

ARRETE

Article 1: Délégation permanente est donnée aux chefs de service et d'unité territoriale dont les noms suivent, à effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé au présent arrêté:

- Mme Manon COURIAS, Cheffe du Service agriculture (SA),
- M. Jean JULIAN, Chef du Service logement ville rénovation urbaine (SLVRU),
- M. Stéphane ROURE, Chef du Service eau forêts espaces naturels (SEFEN),
- Mme Dominique CHATILLON, Cheffe du Service appui transition écologique et mobilités (SATEM),
- M. Stéphane DELAUNAY, Chef du Service aménagement du territoire et risques (SATR),
- Mme Audrey MATHIEU, Cheffe de l'Unité Territoriale Sud (UTS).

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné qui sera prioritairement leur adjoint, puis, un responsable de pôle de ce service selon le tableau ci-après.

SA	
Manon COURIAS	Stéphanie DEVERNAY Elisabeth MANZON
SATR	
Stéphane DELAUNAY	Tanguy QUEINEC, adjoint Philippe DAYET Armand NOUVELOT Francis ROBERT
SATEM	
Dominique CHATILLON	Elisabeth PILLAT, adjointe Martine CANAC Vincent GRIERE Neil GUION
SEFEN	
Stéphane ROURE	Emmanuel PRINCIC, adjoint Olivier CARSANA Sarah GAGNARD Stéphanie RETOURNAY Frédéric SARRET
SLVRU	
Jean JULIAN	Claudie PAJOVIC, adjointe Nathalie QUIOT Chloé VALLETTE
UTS	
Audrey MATHIEU	Emmanuelle CALLOT, adjointe

Article 2 : Délégation permanente est également donnée aux agents dont les noms suivent, à l'effet de signer les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé au présent arrêté :

- Mme Stéphanie DEVERNAY, responsable du Pôle aides directes,
- Mme Elisabeth MANZON, responsable du Pôle conjonctures, structures et missions transversales,
- Mme Claudie PAJOVIC, responsable du Pôle politique de la ville et rénovation urbaine,
- Mme Nathalie QUIOT, responsable du Pôle amélioration du parc privé,
- Mme Chloé VALLETTE, responsable du Pôle politique du logement et parc public,
- Mme Sarah GAGNARD, responsable du Pôle Espaces Naturels
- M. Frédéric SARRET, responsable du Pôle forêt,
- M. Olivier CARSANA, responsable du Pôle quantité qualité de l'eau,
- Mme Stéphanie RETOURNAY, responsable du Pôle milieux aquatiques,
- Mme Elisabeth PILLAT, responsable du Pôle transition écologique, air, mobilités,
- M. Vincent GRIERE, responsable du Pôle éducation routière,
- Mme Martine CANAC, responsable du Pôle affaires juridiques,
- M. Neil GUION, responsable du Pôle systèmes d'information géographique
- M. Tanguy QUEINEC, responsable du Pôle application du droit des sols
- M. Francis ROBERT, responsable de l'Atelier A du Pôle Aménagement,
- M. Armand NOUVELOT, responsable de l'Atelier B du Pôle Aménagement,
- M. Philippe DAYET, responsable du Pôle risques,
- Mme Audrey MATHIEU, responsable de l'unité territoriale SUD.

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations de signature qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire désigné, conformément au tableau ci-après :

SA	
Stéphanie DEVERNAY	
Elisabeth MANZON	
SATR	
Tanguy QUEINEC	
Philippe DAYET	Antoine ROUYEYROL Jérôme SIGAUD
Armand NOUVELOT	
Francis ROBERT	
SATEM	
Elisabeth PILLAT	
Martine CANAC	Magalie PERASTE, adjointe
Vincent GRIERE	Anne DUCHATEAU, adjointe
Neil GUION	
SEFEN	
Sarah GAGNARD	Patrice BERINGER
Olivier CARSANA	
Stéphane RETOURNAY	
Frédéric SARRET	

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

SLVRU	
Claudie PAJOVIC	
Nathalie QUIOT	
Chloé VALLETTE	Jean-Luc PROFILI, adjoint
Unité Territoriale SUD	
Audrey MATHIEU	Emmanuelle CALLOT, adjointe

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°26-2023-08-23-00002 du 23 août 2023.

Fait à Valence, le

Pour le Préfet, et par délégation,

La Directrice Départementale des Territoires par intérim,
Directrice Adjointe,

Anne HEURTAUX

Annexe à l'arrêté portant subdélégation de signature à la DDT de la Drôme

Pour connaître leurs délégations de signature en cas d'absence ou d'empêchement, les signataires doivent se reporter aux articles portant le nom de la personne dont ils assurent les fonctions.

	ACTES ET MATIERES	Déléataires au titre des articles
1	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
1.1	Gestion des personnels	
	L'octroi des congés annuels, des récupérations des jours de repos au titre de l'aménagement ou de la réduction du temps de travail des agents placés sous leur autorité	Chefs de services Chefs de pôle ou d'unités territoriales
1.2	Responsabilité	
	Mise en jeu de la responsabilité de l'État – Frais judiciaires et réparations civiles	Martine CANAC
1.3	Gestion du domaine privé de l'État affecté au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et au Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt	
	Procès verbaux de remise au Service des Domaines, visa de documents cadastraux, baux de locations	Stéphane ROURE
2	HABITAT ET CONSTRUCTION	Jean JULIAN
2.1	Parc Public - HLM	
	Subvention et prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés : - décisions d'attribution des subventions et d'agrément Etat (PLUS-PLAI-PLS-PSLA) - autorisation de transfert de prêts - dérogation à la quotité maximale du prêt - dérogation au montant minimum des travaux exigés pour accorder un prêt - prorogation du délai d'achèvement des travaux ayant fait l'objet d'une décision d'octroi de prêt et de subvention - autorisation dérogatoire de démarrage des travaux avant octroi de subvention ou d'agrément, - clôture financière des subventions	Chloé VALLETTE
	Prêts aidés par l'État pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements en accession à la propriété	
	Autorisations accordées aux sociétés d'habitation à loyer modéré de faire appel aux concours	
	Enquête et actes relatifs au supplément de loyer de solidarité	
2.2	Accueil et habitat des « gens du voyage »	
	Décisions de liquidation et mandatement des subventions pour la réalisation d'aires d'accueil, aires de grand passage et terrains familiaux pour les gens du voyage	
	Délivrance de l'agrément accordant des emplacements provisoires qui répondent aux conditions fixées aux articles 2 et 3 du décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage	Chloé VALLETTE

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

2.3	Conventionnement Parc public	
	Exécution des formalités de publication aux hypothèques et d'information des organismes payeurs de l'aide personnalisée au logement (conventionnement)	Chloé VALLETTE
	Actes relatifs aux demandes d'intention de démolir des logements conventionnés	
2.4	Programme Local Habitat (PLH)	
	Consultation des services de l'État et autres intervenants afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toutes informations utiles sur le territoire concerné par un PLH	Chloé VALLETTE
	Toutes procédures relatives à l'élaboration des PLH, exceptés le porter à connaissance et l'avis de l'État	
2.5	Logement indigne	
	Décisions d'octroi de subventions pour travaux de sortie d'insalubrité des logements	Nathalie QUIOT
	Actes relatifs à l'organisation des séances du pôle départemental contre l'habitat indigne	
2.6	Rénovation urbaine	
	Décision confirmant l'application de la TVA réduite pour les opérations de construction de logements situées dans les périmètres « politique de la ville »	Claudie PAJOVIC
	Avenants relatifs aux conventions de la gestion urbaine de proximité (GUP)	
	Actes encadrés par la délégation de signature propre à l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine)	
2.7	Amélioration de l'habitat privé	
	Actes encadrés par la délégation de signature propre à l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat)	Nathalie QUIOT Chloé VALLETTE
	Conventionnement Parc Privé	
3	AMÉNAGEMENT URBAIN ET URBANISME	Stéphane DELAUNAY
3.1	Aménagement foncier et urbanisme	
	a) Servitudes	Francis ROBERT Armand NOUVELOT
	Actes et procédures relatifs à la création de servitudes et à l'élaboration et la modification d'un plan de servitudes	
	Tout avis et information sur les servitudes donnés sur les territoires des communes non couvertes par un document de planification dans le cadre du porter à connaissance	
	b) Élaboration des documents d'urbanisme	
	Consultation des services de l'État et autres intervenants afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toute information utile sur le territoire concerné par un PLU ou par un SCOT	
	Toutes procédures relatives à l'élaboration des PLU et des SCOT, exceptés : - la désignation des services de l'État associés à leur élaboration - le porter à connaissance - l'association des services de l'État - la note d'enjeux de l'Etat - lettre de synthèse des observations des services de l'État sur le projet arrêté - observations portant sur le contrôle de légalité	

	Les procédures concernant la création des cartes communales, non compris l'approbation par l'État, exceptés le porter à connaissance et la note d'enjeux	Francis ROBERT Armand NOUVELOT
	c) Zones d'aménagement différé	
	Toutes procédures préalables à la création d'un périmètre de Zones d'Aménagement Différé (ZAD) non compris l'arrêté d'institution	
	Notification aux propriétaires ayant souscrit une déclaration d'intention d'aliéner ou une demande d'acquisition du bien par le titulaire du droit de préemption, de la décision de renonciation par l'État à l'exercice du droit de substitution	Francis ROBERT Armand NOUVELOT
	Droit de préemption :	
	Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption	Francis ROBERT Armand NOUVELOT
	Droit de préemption urbain : Décision de non préemption lorsque le droit de préemption de la commune a été transféré à l'État. R123-22 du Code de l'urbanisme - Art L210-1 du code de l'urbanisme et L302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation	Jean JULIAN
3.2	Application du droit des sols	
	Actes relatifs à l'ensemble des permis, aux déclarations préalables et certificats d'urbanisme délivrés par le maire ou le préfet au nom de l'État : : <ul style="list-style-type: none"> • Demande de pièces manquantes • Modifications du délai de droit commun • Prolongations exceptionnelles du délai d'instruction 	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Décisions individuelles pour les transformateurs électriques relevant d'une déclaration préalable, lorsque l'énergie n'est pas destinée principalement à une utilisation directe par le demandeur.	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Avis émis suite à consultation non obligatoire de la DDT par les services instructeurs ADS (avis risques, avis agricoles...)	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Formulation de l'avis conforme du représentant de l'État sur les demandes de permis ou les déclarations préalables lorsque le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est compétent : <ul style="list-style-type: none"> • en cas d'annulation par voie juridictionnelle ou d'abrogation d'une carte communale, d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ou de constatation de leur illégalité par une juridiction administrative ou l'autorité compétente ou lorsque cette décision n'a pas pour effet de remettre en vigueur un document d'urbanisme antérieur, • sur une partie du territoire communal non couverte par une carte communale, un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu • dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées lorsque ce périmètre a été institué à l'initiative d'une personne autre que la commune 	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
3.3	Fiscalité de l'aménagement	
	Actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive	Tanguy QUEINEC Audrey MATHIEU
	Titres exécutoires des taxes d'urbanisme	Tanguy QUEINEC

3.4	Accessibilité	
	Autorisations de travaux et agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap)	
	Arrêté de dérogation des aménagements destinés à rendre accessible aux personnes handicapées les installations ouvertes au public et la voirie	
	Arrêté de dérogation en ce qui concerne les établissements recevant du public	
	Arrêté de dérogation aux mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les habitations collectives	
	Actes relatifs à la présidence de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées	
	Pièces administratives de la commission d'arrondissement de Valence (convocation, procès-verbaux...)	Rémy VAN SANTVLIET
3.5	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	
	Actes relatifs au fonctionnement du secrétariat de la commission (accusés de réception des dossiers, décisions de convocation des membres...)	
	Avis émis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme (ADS)	
	Autres avis (documents d'urbanisme, projets en auto-saisine, études...)	
3.6	Avis à l'autorité environnementale	
	Avis de la DDT relatifs aux demandes d'examen cas par cas	
	Avis de la DDT sur évaluation environnementale	
4	RISQUES	
4.1	Risques naturels et technologiques	Stéphane DELAUNAY
	<ul style="list-style-type: none"> • AZI et information prévention • avis sur les autorisations d'urbanisme et documents d'urbanisme 	
	Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs : <ul style="list-style-type: none"> • arrêtés préfectoraux spécifiques à chaque commune concernée et leurs annexes, dressant la liste des risques et des documents à prendre en compte, et leur mise à jour • tous documents afférents à cette obligation 	Philippe DAYET
	Formulation de l'avis du Préfet dans les plans de surfaces submersibles valant plan de prévention des risques naturels prévisibles	
4.2	Éclairages nocturnes	Dominique CHATILLON
	Actes relatifs aux horaires d'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels	Elisabeth PILLAT
	Actes relatifs à la définition d'événements exceptionnels à caractère local	
4.3	Publicité	Dominique CHATILLON
	Actes et procédures relatifs à la gestion de la publicité	Elisabeth PILLAT

	Pré-contentieux pénal : avis et décisions prévues dans la convention entre le DDT et le Procureur de la république dans le domaine de la publicité à l'exclusion des avis conduisant à la procédure contentieuse	Elisabeth PILLAT
5	Routes et transports	Dominique CHATILLON
5.1	Circulation	
	Circulation des petits trains routiers : - autorisations de circulation à des fins touristiques ou de loisirs des petits trains routier	Elisabeth PILLAT
5.2	Plan de déplacements urbains	
	Consultation des services de l'État et autres intervenants afin de connaître les servitudes, projets d'intérêt général et toute information utile sur le territoire concerné par un PDU	
	Toutes procédures relatives à l'élaboration des PDU, exceptées : <ul style="list-style-type: none"> • la désignation des services de l'État associés à leur élaboration • le porter à connaissance • l'association des services de l'État • lettre de synthèse des observations des services de l'État sur le projet arrêté • observations portant sur le contrôle de légalité 	Elisabeth PILLAT
5.3	Aéronautique	
	Autorisations administratives relatives à l'usage des sols pour les hélistations et les plateformes de décollage des montgolfières	Elisabeth PILLAT
5.4	Remontées mécaniques	
	Formulation des avis et accords Règlement de police et d'exploitation des remontées mécaniques-	Elisabeth PILLAT
6	SÉCURITÉ CIVILE - DÉFENSE	Dominique CHATILLON
6.1	Organisation des entreprises de travaux publics et de bâtiment pour la défense	
	Signature de toutes décisions de recensement, de modification et de radiation des entreprises de travaux publics et de bâtiments soumises aux obligations de défense en application du Code de la Défense	Elisabeth PILLAT
7	ÉDUCATION ROUTIÈRE	Dominique CHATILLON
7.1	Établissements d'enseignement de la conduite automobile	
	Tous actes administratifs relatifs à la gestion des places d'examen pour les établissements d'enseignement de la conduite automobile	
	Tous actes relatifs au financement des examens	
	Conventions conclues entre l'État et les établissements d'enseignement de la conduite relative au prêt aidé par l'État pour le financement d'une formation à la conduite de véhicule de catégorie A ou B et à la sécurité routière dans le cadre de l'opération dénommée « permis à 1 euro par jour »	Vincent GRIERE
	Enregistrement des déclarations d'ouverture de centres d'examen théorique général par un opérateur agréé	
	Agréments et labellisation des établissements d'enseignement de la conduite automobile	

7.2	Enseignants de la conduite automobile	
	Délivrance des cartes professionnelles d'autorisation d'enseigner la conduite automobile, des sanctions et des retraits d'autorisation	Vincent GRIERE
8	ECONOMIE AGRICOLE	Manon COURIAS
8.1	Commission départementale d'orientation agricole	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux avis de la Commission Départementale d'Orientation Agricole	Stéphanie DEVERNAY Elisabeth MANZON
	Tous les actes, décisions et documents relatifs à l'installation des jeunes agriculteurs aides PIDIL , prêts bonifiés et stages à l'installation.	
	Décisions d'attribution d'une aide à la réinsertion professionnelle et au redressement des exploitations	
8.2	Mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC)	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux aides de la PAC	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux outils pour la mise en œuvre des aides PAC	
8.3	Calamités agricoles et aides pour pertes suite à des aléas climatiques	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux dispositifs des calamités agricoles du fonds de solidarité nationale et aux aides conjoncturelles	Elisabeth MANZON
8.4	Baux ruraux	
	Arrêtés relatifs à l'indice du fermage et à la fixation annuelle des prix des denrées servant de base au calcul des fermages	Elisabeth MANZON
	Tous les actes, décisions et documents relatifs à la Commission Départementale des Baux Ruraux	
8.5	Politique des structures de production	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux GAEC	Elisabeth MANZON
	Décisions relatives aux conventions de pâturage	
	Tous les actes, décisions et documents relatifs aux dispositifs de contrôle administratif des cessions de parts et des cessions d'actions des sociétés agricoles	Elisabeth MANZON
	Arrêté portant agrément et retrait d'agrément des groupements pastoraux	Stéphanie DEVERNAY
8.6	Divers	
	Arrêtés relatifs à la publication des bans de vendange, de la récolte d'olives et de secouage de noix	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY
	Arrêtés et dérogations relatifs aux zones protégées de semences de tournesol et de maïs	
8.7	Plan de relance	
	Accusés de réception	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY
	Notification de labellisation des structures accompagnatrices	Elisabeth MANZON Stéphanie DEVERNAY

9	MILIEUX ET ESPACES NATURELS	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC
	Pré-contentieux pénal : - Avis et décisions prévues dans la convention entre la DDT et le Procureur de la République dans les domaines de l'eau, de la pêche, de la nature à l'exclusion des avis conduisant à la procédure contentieuse	
9.1	Eau	
	Actes relatifs à la mise en œuvre de la procédure de déclaration (récépissé de déclaration, notification d'opposition tacite, notification de commencement des travaux ou aménagement, demandes de compléments, arrêtés de prescriptions techniques spécifiques	Olivier CARSANA Stéphanie RETOURNAY
	Suites données aux contrôles : courrier de transmission de mise en demeure, avis de conformité ou non conformité.	
	Agréments des vidangeurs définis au titre de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 3 décembre 2010	Olivier CARSANA
	Actes relatifs à la mise en œuvre de la procédure d'autorisation environnementale (récépissé, demandes de compléments) hors arrêté d'autorisation.	
9.2	Pêche	
	Arrêté autorisant l'introduction dans les eaux libres, des poissons appartenant à une espèce qui ne figure pas sur une liste préétablie à des fins scientifiques ou non.	Sarah GAGNARD
	Arrêté autorisant la capture, le transport ou la vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	
	Arrêté portant agrément des établissements de pisciculture ou d'aquaculture dont les produits sont utilisés en tout ou partie au repeuplement ou à l'alevinage des eaux mentionnées au titre III du code de l'environnement.	Olivier CARSANA
	Arrêté portant attribution du droit de pêche à une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique ou à la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique dans le cadre des travaux d'entretien des berges.	Sarah GAGNARD
	Arrêté portant agrément des associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique	
	Arrêté portant agrément des présidents et trésoriers des associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) et de l'association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce (si le siège social de l'association est situé dans le département)	
	Arrêté approuvant les statuts types de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)	
	Conditions d'exercice du droit de pêche :	
	Décisions relatives au renouvellement de locations du droit de pêche de l'État.	Sarah GAGNARD
	Arrêté portant attribution du droit de pêche à une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique ou à la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique dans le cadre des travaux d'entretien des berges réalisés par	

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

	une collectivité.	
	Arrêté autorisant l'évacuation et le transport dans un autre cours d'eau ou plan d'eau des poissons retenus ou mis en danger par l'abaissement artificiel du niveau des eaux.	
	Arrêté portant autorisation de pêche à la carpe de nuit.	
	Arrêté portant organisation de concours de pêche dans les cours d'eau de la 1re catégorie.	
	Arrêté portant création d'une réserve temporaire de pêche.	
9.3	Forêt	
	Avis à la DRAAF sur les aménagements forestiers des collectivités ou personnes morales soumis au régime forestier (L212-2 du Code Forestier)	
	Autorisation administrative de coupe de bois dans les bois des particuliers (L124-5 du Code Forestier)	
	Pour les demandes portant sur une superficie inférieure à 4 ha, actes relevant des procédures d'autorisations et refus de défrichement dans les bois des particuliers et des collectivités locales	Frédéric SARRET
	Actes d'instruction relatifs à la mise en défense de pâturages des terrains de montagne (L142-1 du Code Forestier).	
	Arrêté de soumission ou de distraction au régime forestier des terrains forestiers de collectivités et personnes morales mentionnées à l'article L211-1 du Code Forestier d'une surface inférieure à 10 ha.	
	Autorisation de coupe en cas de régime spécial d'autorisation administrative (propriété soumise à plan simple de gestion) (L312-9 du Code Forestier)	
	Autorisations de cantonnement du droit d'usage au bois L241-5 du Code Forestier	Frédéric SARRET
	Validation de l'instruction des dossiers dans le cadre du PDRH et du PDR Rhône-Alpes et décisions d'attribution, de rectification, de pénalités ou de rejets de subventions prévues pour l'ensemble des dispositifs relevant du PDRH et du PDR Rhône-Alpes	
9.4	Chasse	
	Arrêtés ordonnant les battues et destructions individuelles des animaux nuisibles	
	Autorisations de destruction à tir des espèces nuisibles	
	Arrêté fixant les modalités de destruction à tir	
	Délivrance des agréments de piégeage	
	Autorisations d'ouverture des établissements se livrant à l'élevage, la vente ou le transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée	Sarah GAGNARD
	Autorisation de capture de gibier dans les réserves communales de chasse	
	Délivrance des certificats de capacité aux éleveurs de gibier	
	Autorisations de comptages nocturnes à l'aide de sources lumineuses	
	Arrêté fixant les baux de chasse sur le domaine public fluvial	
	Arrêté fixant les plans de chasse individuels	
	Attestation de meutes de chiens de chasse	
	Institution et mise fin de réserve de chasse et de faune sauvage	
	Interdiction de la commercialisation du lièvre, de la perdrix et du faisan le 1 ^{er} mois de l'ouverture générale de la chasse dans le département	

	Autorisation d'importation, de colportage, de mise en vente ou d'achat de spécimens des espèces d'oiseaux dont la chasse est autorisée (arrêté du 20 décembre 1983)	
	Autorisation exceptionnelle de capture définitive de gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement	
	Autorisation pour l'introduction dans le milieu naturel, de grand gibier ou de lapins, et pour le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants appartenant à des espèces dont la chasse est autorisée	
	Autorisation de destruction des animaux pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne dans les lieux où celle-ci est menacée	
	Autorisation individuelle de tir en vertu de dates spécifiques d'ouverture de la chasse	
	Autorisation d'entraînement, concours et épreuves de chiens de chasse	
	Actions relevant de l'exercice de la tutelle des ACCA et AICA	
	Création, modification et suspension des réserves de chasse des ACCA	
	Décisions portant retrait de terrains du territoire des ACCA	
	Présidence de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage et de sa formation spécialisée en matière de dégâts de gibier	
	Présidence de la Commission Départementale de la Chasse au gibier d'eau sur le Domaine Public Fluvial	
9.5	Nature	
	Autorisations dérogatoires de cueillette du houx	
	Avis sur les évaluations d'incidence Natura 2000	
	Autorisation de capture ou de cueillette, de prélèvement, relâchers ou replantation d'espèces protégées à des fins scientifiques	Sarah GAGNARD
	Validation des certificats d'indemnités des dégâts de grands prédateurs aux troupeaux	
	Arrêtés autorisant la réalisation des tirs de défense simple ou renforcée en vue de la protection des troupeaux contre la prédation du loup	
10	Aménagement foncier, rural et hydraulique	
	Avis motivés à transmettre au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire sur les demandes d'agrément d'experts agricoles, fonciers et forestiers	Manon COURIAS
	Décisions d'opposition ou de non opposition au boisement dans les zones réglementées	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC
	Arrêté fixant les prescriptions que devront respecter les commissions dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux connexes	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC
	Arrêté autorisant les travaux connexes et le nouveau parcellaire	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC
	Instruction des documents administratifs relatifs au fonctionnement des Associations Syndicales autorisées (ASA) de propriétaires prévues par l'ordonnance du 1 ^{er} juillet 2004 et Associations Foncières de Propriétaires à l'exclusion de : <ul style="list-style-type: none"> • l'arrêté préfectoral ouvrant la procédure de constitution de l'association syndicale et l'arrêté préfectoral portant autorisation • les actes de mandatement d'office • les procédures d'enquête d'utilité publique, d'enquête parcellaire et, le cas échéant, dans le cadre d'enquêtes groupées, de l'enquête hydraulique et les décisions en découlant : déclaration d'utilité publique et cessibilité 	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

	<ul style="list-style-type: none">• les actes de procédure liés à l'expropriation pour cause d'utilité publique• la dissolution de l'ASA décidée par l'assemblée générale (accusé de réception de la délibération) ou prononcée par le préfet (arrêté préfectoral)• l'arrêté préfectoral de retrait d'autorisation de l'ASA• Actes relatifs au contrôle de légalité concernant le fonctionnement des ASA à l'exception du contrôle de légalité des marchés publics	
--	---	--

Fait à Valence, le 22 février 2024

Pour le Préfet, et par délégation,

La Directrice Départementale des Territoires par intérim,

Directrice Adjointe,

signé

Anne HEURTAUX